

atteint. Je crois que le ministre de la Marine devrait examiner sérieusement si un commissaire ou toute autre personne ne devrait pas se transporter de suite au lieu du naufrage, afin d'y tenir une enquête officielle.

M. McCALLUM—L'honorable monsieur dit qu'avant que les assureurs puissent se rendre sur le théâtre du sinistre, le navire est vendu ? Par qui est-il vendu ?

M. GOUDGE—Par ceux qui l'ont inspecté.

M. McCALLUM—Et voudriez-vous que le gouvernement fit l'ouvrage des assureurs ?

M. DAVIES—La question ne regarde pas autant les assureurs que les propriétaires des navires, parce que ceux-là fixent les taux, et ceux-ci les paient.

Crédit accordé,

123. Dépenses relatives à l'enregistrement et à la classification des navires en Canada.....	500 00
124 Police de rade de Montréal.....	14,090 00

M. BUNSTER—Il n'y a pas de police de rade dans la Colombie-Britannique, où elle serait très utile pour arrêter les déserteurs de la marine de Sa Majesté.

Sir ALBERT J. SMITH—Vous ne payez là aucune taxe sur vos navires.

M. BUNSTER—Alors vous devriez imposer une taxe sur notre commerce maritime et nous donner une police de rade.

Sir ALBERT J. SMITH—Si j'ai mon portefeuille à la prochaine session, je proposerai une loi de ce genre.

Crédit accordé.

125. Police de rade de Québec.....	\$23,500
------------------------------------	----------

M. BLANCHET—L'honorable ministre de la Marine nous dira peut-être quels changements ont été faits dans ce département. Je sais que M. Miller a remplacé M. Russell, comme préposé à l'engagement des matelots, et l'on dit que la place de chef de la police riveraine est vacante.

Sir ALBERT J. SMITH—Je puis dire franchement que nous avons un

M. GOUDGE

changement en vue, mais il n'a pas encore été effectué.

Crédit voté.

126 Enlèvement d'obstructions dans les rivières navigables.....	\$500
---	-------

M. LANGEVIN—L'honorable ministre voudra-t-il nous dire ce qu'on a fait de cet argent l'année dernière ?

Sir ALBERT J. SMITH—Jusqu'au 20 juin 1877, nous avons dépensé \$193 pour enlever des obstructions dans le havre de Summerside, et \$12 pour des annonces donnant avis de certaines obstructions. Ce sont là les seuls items que je connaisse, mais je prendrai de nouvelles informations sur ce sujet, et je donnerai à l'honorable monsieur toutes les explications qu'il désirera.

M. STEPHENSON—Dans le comté que je représente, il y a une rivière appelée Sydney, et les droits de douane payés sur le commerce maritime d'un port situé à quelques milles de son embouchure s'élevèrent à \$3,387.10 ; en 1876, les droits s'élevèrent à \$2,950.86 ; et en 1875, à \$3,298.34, faisant un total de \$9,636.30, dont une grande partie a été perçue sur les importations faites par un bateau qui fait le service entre ce port, Détroit et la ville de Brisbane.

Deux autres bateaux font maintenant le service entre les mêmes ports.

Sur le commerce maritime de la rivière Thames, dans le même comté, \$19,087.76 ont été perçus en 1875, \$23,332.70 en 1876, et \$23,696.45 en 1877, faisant un total de \$66,116.91, et pour les deux rivières un total de \$75,753.21.

Je prétends donc que la somme de \$500 demandée par ce crédit est bien mesquine, et ne suffira pas pour les deux rivières dont je viens de parler.

Sir ALBERT J. SMITH—Mon honorable ami se trompe. L'objet de ce crédit est simplement d'enlever des obstructions artificielles, tel que du bois dans les rivières et havres, mais ne s'applique pas aux obstructions naturelles ou à l'amélioration des rivières.

M. STEPHENSON—Généralement, je reçois les explications de mon honorable ami le ministre de la Marine avec assez de satisfaction, mais dans le cas actuel je puis dire que je crois que